

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 30 juin 2021 à 13 h 07, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (partie de séance)
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
Mme Isabelle Dubois, directrice générale adjointe
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

[CE-2021-1353](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070 (Appel d'offres public 75289) - [AP2021-421](#) (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tacel ltée*, du contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 897 150 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75289 et au prix unitaire de sa soumission du 4 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

CE-2021-1354 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composants électriques pour les unités du parc véhiculaire – Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75268) - AP2021-460 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composants électriques pour les unités du parc véhiculaire, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 75268 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Du–So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 357 876,56 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021;
 - Lot 2 : *Camions International Élite ltée*, pour une somme estimée à 326 529,60 \$, selon sa soumission révisée du 15 juin 2021;
 - Lot 3 : *Du–So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 209 715,04 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021.
-

CE-2021-1355 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024 – Lots 2, 3, 4 et 5, et annulation du lot 1 (Appel d'offres public 75376) - AP2021-494 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour les lots 2, 3, 4 et 5, relatifs à des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, de la date d'adjudication au 31 mars 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75376 et aux prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 2 : *7762763 Canada inc.*, pour une somme estimée à 1 362 550 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 3 : *Gestion Arbeau–Fleuri inc.*, pour une somme estimée à 869 747,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 6 juin 2021;
- Lot 4 : *7762763 Canada inc.*, pour une somme estimée à 541 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 5 : *Services d'arbres Rousseau inc.*, pour une somme estimée à 785 010 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 juin 2021;

2° l'annulation du lot 1 de l'appel d'offres 75376, relativement au contrat de travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, et le rejet, à toutes fins que de droit, des soumissions reçues pour ce lot.

CE-2021-1356 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75624) - AP2021-502 (CT-2544493, CT-2544536, CT-2544546) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 1, 2 et 3, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75624 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Contrat C5030 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 460 120,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 mai 2021;
 - Lot 2 - Contrat C5031 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 656 575,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 28 mai 2021;
 - Lot 3 - Contrat C5033 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 598 049,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 mai 2021.
-

CE-2021-1357 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan* (Dossier 75124) - AP2021-507 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipements Plannord ltée*, du contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan*, pour une période de quatre ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 1 171 627,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

CE-2021-1358 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac (Appel d'offres public 75540) - AP2021-508 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Cimco Réfrigération, division Industries Toromont ltée*, du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023, pour une somme estimée à 175 899,79 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75540 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation

des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

CE-2021-1359 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *Carte-Hello* (Dossier 75754) - AP2021-524 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'un ajout au budget de fonctionnement autofinancé de l'*Office du tourisme de Québec* d'une somme de 791 250 \$, à même les revenus reportés de l'*Office du tourisme de Québec*, pour la réalisation du plan de relance touristique post-pandémie;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, pour l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *Carte-Hello*, pour une somme estimée à 869 720 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° au directeur de l'*Office du tourisme de Québec* à signer cette même entente, ainsi que tous les documents requis pour l'acquisition de ladite licence.

CE-2021-1360 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A) (Appel d'offres public 75352) - AP2021-528 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Bell Mobilité inc.*, du contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A), pour une somme estimée à 1 127 905 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumission 75352 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2027 par les autorités compétentes.

CE-2021-1361 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2021-531** (CT-2545484) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 280 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

CE-2021-1362 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 74454) - **AP2021-532** (CT-2544248) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 655 442,95 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

CE-2021-1363 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73591) - **AP2021-533** (CT-2537854) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 33 460 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Carnaval de Québec inc.*, relativement aux services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1364 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner* (2021–2022) (Dossier 73828) - AP2021-538 (CT-2541288) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner*, entre la Ville de Québec et *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour une somme de 247 345 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant de signer ce même contrat de services.

CE-2021-1365 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 75357) - AP2021-542 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solotech inc.*, des contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels – Lots 1 à 5, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75357 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 juin 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 588 584,26 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 2 : pour une somme estimée à 573 469,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 3 : pour une somme estimée à 109 572,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 4 : pour une somme estimée à 96 870,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 5 : pour une somme estimée à 131 117,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables).
-

CE-2021-1366 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021* - **BE2021-029** (CT-2544203) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance. Il est 13 h 26. Madame la vice-présidente Marie-Josée Savard préside.

CE-2021-1367 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le troisième avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relativement à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* pour les années 2019, 2020 et 2021 - **BE2021-040** (CT-2545256) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du troisième avenant à l'entente intervenue le 12 février 2019, modifiée une première fois le 31 juillet 2020 et une seconde fois le 23 mars 2021, entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relativement au versement d'une somme maximale de 105 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° du prolongement de ladite entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, pour une durée d'une année supplémentaire, et le versement d'une somme de 206 000 \$ pour la reprise de l'événement en 2022, incluant une somme de 21 000 \$ dédiée à la création d'un espace visant à valoriser la culture autochtone, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même avenant joint audit sommaire.

CE-2021-1368 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert* - **CU2021-009** (CT-CU2021-009) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à dépenser jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (taxes nettes), en 2021, pour l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert*.

CE-2021-1369 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1294 - CU2021-042 (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1294;
- 2° l'appropriation d'un montant de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1294. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-1370 **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, et modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, et la modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025 - CU2021-046 (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel. Les engagements à même le règlement d'emprunt R.V.Q. 3012 sont conditionnels à son adoption et à sa mise en vigueur;
- 2° de modifier la fiche 21007 du PIQ 2021–2025 afin d'y ajouter une somme de 10 322 000 \$, répartie comme suit :
 - 2021 : 3 274 000 \$;
 - 2022 : 3 524 000 \$;
 - 2023 : 3 524 000 \$.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° de la modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025, afin d'y ajouter une somme de 10 322 000 \$ répartie comme suit :
 - 2021 : 3 274 000 \$;
 - 2022 : 3 524 000 \$;
 - 2023 : 3 524 000 \$.
-

CE-2021-1371 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA–2021–0167, concernant une entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec* - **DE2021-692** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA–2021–0167 du 7 avril 2021, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, pour le versement d'une subvention maximale de 231 600 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec*.

CE-2021-1372 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation du projet–pilote *Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité* - **DE2021-749** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative au versement d'une subvention de 32 000 \$, pour la réalisation du projet–pilote *Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° de l'ajout budgétaire d'un montant de 32 000 \$ et son affectation audit projet.
-

CE-2021-1373 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-771 (CT-DE2021-771) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme de 787 550 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, afin de permettre l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° du consentement à une promesse d'achat par la Ville pour acquérir, de la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, à des fins municipales, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9;
- 3° conditionnellement à l'acceptation de la promesse d'achat par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à son acceptation par le conseil d'agglomération de Québec, autorise, sur proposition du maire, le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, seul, la promesse d'achat jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1374 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et Immeubles Marc Simard inc., relatif à la location d'un local sis au 214, avenue Saint-Sacrement à Québec - Arrondissement des Rivières - DE2021-801 (CT-DE2021-801) — (Ra-2288)

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Immeubles Simard inc.* le local 110 situé au 214, avenue Saint-Sacrement, connu et désigné comme le lot 1 736 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période d'environ 11 ans, débutant 2 mois après la signature du bail par toutes les parties, et se

terminant le 30 septembre 2032, incluant une option de renouvellement de 5 ans. Le coût du loyer annuel brut, jusqu'au 30 septembre 2022, sera de 55 080 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, ce loyer sera indexé de 2 % annuellement le 1^{er} octobre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même bail joint au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même bail.

CE-2021-1375 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2021-022 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation, à titre de membres du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, des personnes suivantes, pour un mandat de quatre ans ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau :

- madame France Bilodeau, membre indépendant;
- monsieur Liguori Hinse, membre indépendant.

CE-2021-1376 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2021-036 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 5 001 913 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 3 473 939 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 3° des ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 340 162 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

CE-2021-1377 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 - **FN2021-040** (CT-FN2021-040) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 572 917 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020, conformément à la clause 18.1 du Bail Spectacles/Évènements.

CE-2021-1378 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) – Arrondissements des Rivières et de La Cité–Limoilou - **IN2021-016** (CT-2544638) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modalités du formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, joint au sommaire décisionnel, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos;
 - 2° l'autorisation au directeur du Service de l'ingénierie de signer ledit formulaire de consentement;
 - 3° l'autorisation du versement d'une somme de 236 277,16 \$ (plus les taxes applicables) à *Bell*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à ce même formulaire de consentement, et sur présentation des pièces justificatives.
-

Monsieur le maire Régis Labeaume revient à la séance. Il est 13 h 39. Il préside.

CE-2021-1379 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec* - **RH2021-470** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des mémoires d'entente, de la lettre d'entente, de la nomenclature des emplois et la nouvelle version de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, joints au sommaire décisionnel.

CE-2021-1380 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* - **RH2021-500** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec*, joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1381 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels - **RH2021-508** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels;
- 2° de la nomenclature modifiée des emplois.

CE-2021-1383 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15 (Appel d'offres public 73790) - **AP2021-547** (CT-2541782) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 94 107,43 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Groupe GCH inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0359 du 15 juillet 2020, pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lot 15, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

CE-2021-1382 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la production d'une requête en désistement d'un avis d'expropriation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec, portant le numéro SAI-Q1-173771-1104 - **AJ2021-022** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un

désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 30 mai 2011, sous le numéro 18 166 188, de procéder au dépôt au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-173771-1104, et de publier l'ordonnance de désistement au registre foncier.

CE-2021-1384 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott et Michelet - Contrats débutant en 2021 - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75486) - AP2021-534 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott et Michelet – Contrats débutant en 2021 – Lots 1, 2 et 3, pour trois saisons hivernales, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 et du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75486 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Dépôt à neige Hêtrière : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 349 590 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
 - Lot 2 - Dépôt à neige Chanoine-Scott : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 202 170 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
 - Lot 3 - Dépôt à neige Michelet : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 946 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 14 juin 2021.
-
-

Madame la conseillère Marie-Josée Savard quitte temporairement la séance. Il est 14 h 00.

CE-2021-1385 Entente entre la Ville de Québec et Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la fourniture de services relative à l'opération d'un service de référence communautaire centralisé 211 sur le territoire de la ville de Québec pour les années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 75972) - AP2021-505 (CT-2538494) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, relative au versement d'une somme de 276 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la fourniture de services relative à l'opération d'un service de référence communautaire centralisé 211 sur le territoire de la ville de Québec pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à

celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

CE-2021-1386 Avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 9 juin 2020 entre la Ville de Québec et Créatzirque, relativement à la réalisation de l'événement *Les 400 coups de Flip* qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787) - AP2021-557 (CT-AP2021-557) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et Créatzirque, relativement à la réalisation de l'événement *Les 400 coups de Flip*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec entre le 17 juin et le 7 août 2021, pour une contribution totale ajustée à 564 001 \$ (plus TPS et TVQ applicables), dont 405 405 \$ a déjà été consentie et versée en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
 - 2° le président d'*ExpoCité* et la directrice d'*ExpoCité*, à signer ledit avenant.
-

CE-2021-1387 Attribution d'un odonyme – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - CU2021-054 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Milot, rue de*.

CE-2021-1388 Adoption du Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2021–2023 entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3012 - CU2021-055 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2021–2023 entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3012;
- 2° d'approprier un montant de 5 179 831 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3012. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-1389 Attribution d'un toponyme – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - CU2021-059 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Seigneuresses, rue des*.

CE-2021-1390 Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec et vente de ce même lot – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-427 (CT-2543445) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à la promesse d'achat - vente d'immeuble, jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'acceptation et la signature de la promesse d'achat - vente de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, pour une somme de 19 900 \$, déjà versée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite promesse d'achat - vente d'immeuble, jointe audit sommaire;
 - 3° la vente à la *Société d'habitation du Québec*, conditionnellement à son acceptation, de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, pour une somme de 19 900 \$, déjà versée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même promesse d'achat - vente d'immeuble jointe à ce même sommaire;
 - 4° le versement à titre de compensation, à la *Société d'habitation du Québec*, d'une somme correspondant au droit sur les mutations immobilières ou au droit supplétif qui pourrait lui être exigée en vertu de la vente additionnée, de toute réclamation pouvant lui être exigée par les autorités fiscales (TPS et TVQ), des suites de la vente, dès la réception de pièces justificatives qui devront être à la satisfaction de la Ville.
-

CE-2021-1391 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 018 006 du cadastre du Québec, situé dans le *Parc technologique du Québec métropolitain*, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - **DE2021-721** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente de l'immeuble situé sur le territoire du *Parc technologique du Québec métropolitain*, situé en bordure du boulevard du Parc-Technologique, connu et désigné comme étant le lot 6 018 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 36 382,9 mètres carrés, à la *Société en commandite nouvelles technologies 2004*, pour une somme de 2 937 192 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard revient à la séance. Il est 14 h 10.

CE-2021-1392 Cession par la Ville de Québec d'une partie du lot 2 034 311 à titre de compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* – Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Armand-Viau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - **DE2021-722** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la cession par la Ville de Québec d'une partie du lot 2 034 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 10 731 mètres carrés, à titre de compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente de l'immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau situé en bordure du boulevard l'Ormière et de la rue Jean-Marchand, connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 12 265,10 mètres carrés, à *9114-4345 Québec inc.*, pour une somme de 1 710 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1393 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 510 194 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - **DE2021-766** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente de l'immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau, en bordure du boulevard de l'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot 4 510 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 9 449,90 mètres carrés, à *Groupe Immobilier Tanguay inc.*, pour une somme

de 1 271 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1394 Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-810 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'ouverture de la rue Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot 5 341 258 (parcelle 3) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elle devienne publique, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec, de l'immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 380,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à ladite offre d'achat, jointe audit sommaire;
 - 2° la vente de l'immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 380,6 mètres carrés, à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour une somme de 225 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même offre d'achat, jointe à ce même sommaire.
-

CE-2021-1395 Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil de la ville et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2021-035 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 4 652 691 \$, selon la répartition prévue à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 3 473 939 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon la répartition prévue à l'annexe D jointe audit sommaire;

- 3° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 188 785 \$, selon la répartition prévue à l'annexe E jointe à ce même sommaire.
-

CE-2021-1396 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Automne 2021 et consentement des actes de vente définitifs découlant de cette vente - FN2021-039 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le greffier à procéder, le mercredi 15 septembre 2021, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état du trésorier joint au sommaire décisionnel;
- 2° de consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes dont les immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;
- 3° d'autoriser le greffier à dresser et à signer les actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Québec en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes* pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;
- 4° de nommer l'assistant-greffier ou l'assistante-greffière substitut, afin d'accomplir toutes les procédures requises pour la vente des immeubles.
-

CE-2021-1397 Avenant à l'entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Communauté métropolitaine de Québec, relativement à la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, auquel la Ville de Québec participe comme intervenant - LS2021-038 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'intervention de la Ville de Québec dans l'avenant à l'entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relativement à la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité*, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1398 Adoption du Cadre de soutien aux organismes reconnus - LS2021-103 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, lequel prendra effet le 1^{er} janvier 2022 et remplacera tout autre cadre, guide ou politique au même effet ayant cours dans un arrondissement, notamment :

- la *Politique de soutien financier pour les organismes reconnus* de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'Arrondissement de Beauport;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* de l'Arrondissement de Charlesbourg;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes bénévoles de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire* de l'Arrondissement de La Haute–Saint–Charles;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et organismes communautaires* de l'Arrondissement des Rivières;
- le *Guide descriptif des services offerts aux organismes reconnus* de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

CE-2021-1399 Adoption du Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer extérieur à surface synthétique dans l'arrondissement de La Haute–Saint–Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3005 - LS2021-108 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer extérieur à surface synthétique dans l'arrondissement de La Haute–Saint–Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3005;
- 2° d'approprier un montant de 250 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3005. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-1400 Appropriation de revenus supplémentaires reliés à la taxe foncière, afin de financer le dépassement de coût du Programme Vacances–Été - LS2021-114 (CT-LS2021-114) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier une somme de 3 500 000 \$ provenant des revenus supplémentaires reliés à la taxe foncière et l'affecter à l'*activité 3750307 – Soutenir le Programme Vacances–Été* du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du budget de fonctionnement de chacun des arrondissements selon la répartition prévue à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux écritures budgétaires nécessaires.
-

CE-2021-1401 Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux services professionnels concernant la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec, propriété de la *Commission de la capitale nationale du Québec* - PA2021-037 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux services professionnels concernant la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec, propriété de la *Commission de la capitale nationale du Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'ajout budgétaire d'une somme de 93 866 \$ et son affectation au projet relié à la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec;
 - 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier, à signer ladite entente.
-

CE-2021-1402 Demande de conclure une entente portant sur la réalisation de travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue de l'Anse–Victoria et à la mise en place d'un réseau d'aqueduc municipal - PA2021-059 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas autoriser la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue de l'Anse–Victoria et à la mise en place d'un réseau d'aqueduc municipal.

CE-2021-1403 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme *Rénovation Québec* - **PA2021-095** (CT-PA2021-095) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier une somme de 1 157 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme *Rénovation Québec*.

CE-2021-1404 Entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières–Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec* - **PA2021-100** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières–Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout budgétaire d'une somme de 357 646,57 \$ et son affectation au projet relié à ladite entente;
- 3° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier, à signer ladite entente.

CE-2021-1405 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures et les règlements d'arrondissement sur les dérogations mineures relativement à l'objet d'une dérogation*, R.V.Q. 2993 - **PA2021-101** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures et les règlements d'arrondissement sur les dérogations mineures relativement à l'objet d'une dérogation*, R.V.Q. 2993.

CE-2021-1406 Entente entre la Ville de Québec et *UTILE Québec*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet de construction neuve, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation* - PA2021-103 (CT-2545769) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *UTILE Québec*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$ pour la réalisation du projet de construction neuve, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation*, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot 1 738 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur de la Section des projets spéciaux de développement du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier, à signer ladite entente et tous documents y étant reliés, dont l'acte de garantie hypothécaire.

CE-2021-1407 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique*, R.V.Q. 3008, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-111 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique*, R.V.Q. 3008;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

CE-2021-1408 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2964, tel que modifié - PA2021-114 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation publique sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2964;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2964, tel que modifié.

CE-2021-1409 Prolongement des rues de l'Eldorado et des Éloges, construction d'une nouvelle rue et modification de l'émissaire pluvial du bassin Émond – Etna–Nord Phase 1 – District électoral de Val–Bélair – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PA2021-117 (CT-2455043) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9169–9744 *Québec inc.*, comprenant le prolongement des rues de l'Eldorado et des Éloges et la construction d'une nouvelle rue sur une longueur approximative de 555 mètres linéaires ainsi que la modification de l'émissaire pluvial du bassin Émond, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan–projet de lotissement ainsi que selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser 9169–9744 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre audit projet joint audit sommaire;
- 3° d'autoriser 9169–9744 *Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9169–9744 *Québec inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E–2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de ladite cession;
- 8° d'autoriser l'investissement de 269 551 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville de Québec à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application à cette même entente;
- 9° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville de Québec en application de l'entente.

CE-2021-1410 Prolongement des rues de Saturne et de Capella – Boisé Falardeau Phase 5 – District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-118 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9184-3730 Québec inc., comprenant le prolongement des rues de Saturne et de Capella sur une longueur approximative de 460 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9184-3730 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre audit projet;
- 3° d'autoriser 9184-3730 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9184-3730 Québec inc., relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à même sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour le prolongement des rues ayant fait l'objet de cette cession.

CE-2021-1411 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à la zone 63503Fa, R.V.Q. 3009, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-121 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à la zone 63503Fa*, R.V.Q. 3009;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

CE-2021-1412 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus*, R.V.Q. 2995, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - **PA2021-125** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus*, R.V.Q. 2995;
 - 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.
-

CE-2021-1413 Adoption du *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs*, R.V.Q. 2931, tel que modifié - **PA2021-128** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation publique sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs*, R.V.Q. 2931;
 - 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs*, R.V.Q. 2931, tel que modifié.
-

CE-2021-1414 Avenant à l'entente intervenue le 18 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Les Productions Les Gros Becs*, relativement aux conditions pour le versement d'une subvention - **PA2021-130** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 18 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Les Productions Les Gros Becs*, relativement aux conditions pour le versement d'une subvention, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1415 **Prise d'acte de la *Vision d'aménagement pour le Pôle urbain Wilfrid-Hamel – Laurentienne* - PA2021-091 (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte du dépôt de la *Vision d'aménagement pour le Pôle urbain Wilfrid-Hamel – Laurentienne*, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1416 **Adjudication d'un contrat pour la réfection du stationnement – Place Jacques-Cartier (2015-303) – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 73875) - AP2021-314 (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Constructions BSL inc.*, le contrat pour la réfection du stationnement – Place Jacques-Cartier (2015-303) – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 6 434 462,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73875 et à sa soumission du 7 avril 2021.

CE-2021-1417 **Adjudication d'un contrat pour une solution de gestion des exigences – Projet du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Phase 1 (Appel d'offres public 75091) - AP2021-451 (CT-2540930) — (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Inflectra Corporation*, le contrat pour une solution de gestion des exigences – Projet du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Phase 1, pour une somme de 229 567,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75091 et à sa soumission du 15 avril 2021.

CE-2021-1418 **Adjudication d'un contrat pour les travaux préparatoires RTU TW-01 pour Bell et Hydro-Québec (PUP200891 devenu PUP200685) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 75688) - AP2021-479 (CT-2544600) — (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Litel*, le contrat pour les travaux préparatoires RTU TW-01 pour *Bell* et *Hydro-Québec* (PUP200891 devenu PUP200685) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 1 149 084,90 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75688 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 juin 2021.

CE-2021-1419 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité – Aréna des Deux Glaces – Réfection de l'enveloppe du bâtiment, des chambres de joueurs et des blocs sanitaires (2017–200) – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Appel d'offres public 52628) - **AP2021-484** (CT-2542848) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 9 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Pluritec ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité – Aréna des Deux Glaces – Réfection de l'enveloppe du bâtiment, des chambres de joueurs et des blocs sanitaires (2017–200) – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1420 Avis de modification numéro 10 relatif au contrat pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique* – Lot C-1001 – Travaux de génie civil – Phase 2 – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 53602) - **AP2021-488** (CT-2541497) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 2 313 747,17 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Les Excavations Lafontaine inc.* en vertu de la résolution CE-2019-1303 du 26 juin 2019, pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique* (CBMO) – Lot C-1001 – Travaux de génie civil – Phase 2 – Arrondissement de La Cité-Limoilou, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 10 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1421 Adjudication d'un contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques d'outils de collaboration et bureautique – Spécialiste en *MS Dynamics 365 On Line* (Appel d'offres sur invitation 75670) - **AP2021-499** (CT-2543238) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Société Conseil Groupe LGS*, le contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques d'outils de collaboration et bureautique - Spécialiste en *MS Dynamics 365 On Line*, pour une période de 24 mois à compter de la signature dudit contrat entre les deux parties, pour une somme estimée à 412 492,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande

de soumission 75670, à l'entente-cadre de *Infrastructures technologiques Québec* (ITQ) et aux prix unitaires de sa soumission du 31 mai 2021;

- 2° autorise le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant à signer tous les documents requis pour ce même contrat.

CE-2021-1422 Adjudication d'un contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* – Lot C-5001 – Installation d'équipements industriels (Système de tri) – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 74636) - **AP2021-501** (CT-2540918) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Service d'entretien Piervan inc.*, le contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* (CRMO) – Lot C-5001 – Installation d'équipements industriels (Système de tri) – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 1 579 844,55 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74636 et à sa soumission du 28 mai 2021.

CE-2021-1423 Adjudication d'un contrat relatif à des travaux de clôtures – Secteur Centre (Appel d'offres public 75817) - **AP2021-509** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Clôtures Universelles inc.*, le contrat relatif à des travaux de clôtures – Secteur Centre, de la date d'adjudication au 30 avril 2022, pour une somme estimée à 307 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75817 et à sa soumission du 4 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-1424 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels – Plans, devis et surveillance pour le réaménagement de la route de l'Église (PAM140275) (Appel d'offres public 50600) - **AP2021-512** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 114 548,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *AECOM Consultants inc.* en vertu de la résolution CE-2017-1470 du 24 août 2017, relatif au contrat de services professionnels – Plans, devis et surveillance pour le réaménagement de la route de l'Église (PAM140275), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1425 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande – Lot 1 (Appel d'offres public 64726) - AP2021-513 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 375 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *GRH Entretien inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0040 du 5 février 2020, pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande – Lot 1, du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-1426 Adjudication d'un contrat pour des travaux de ventilation, de chauffage et de climatisation – Valorisation énergétique (Appel d'offres public 75645) - AP2021-519 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Ventilation C.F. inc.*, le contrat pour des travaux de ventilation, de chauffage et de climatisation – Valorisation énergétique, du 30 juin 2021 au 29 juin 2022, pour une somme estimée à 109 214 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75645 et au prix unitaire de sa soumission du 3 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-1427 Avis de modification numéro 1 relatif à la réfection de la toiture et le remplacement des fenêtres au *Complexe Jean-Paul-Nolin* – Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 74975) - AP2021-540 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 62 193,32 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Action Estimation inc.* en vertu de la résolution CE-2021-0647 du 31 mars 2021, pour la réfection de la toiture et le remplacement des fenêtres au *Complexe Jean-Paul-Nolin* – Arrondissement des Rivières, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1428 Subvention à l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour la réalisation d'une *Bibliothèque éphémère*, présentée en collaboration avec le *CPE Pomme Cannelle* ainsi qu'avec *Évasion St-Pie-X*, et subvention à *L'Institut Canadien de Québec* pour l'acquisition d'une collection destinée aux enfants de 0 à 12 ans et la présentation d'activités de médiation culturelle dans le cadre de ce projet - **CU2021-058** (CT-2544560) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention :

- de 65 000 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), pour la réalisation du projet de *Bibliothèque éphémère*;
 - de 85 000 \$ à *L'Institut Canadien de Québec* (L'ICQ), pour l'acquisition d'une collection et la présentation d'activités de médiation culturelles adaptées aux familles et aux enfants de 0 à 12 ans résidant à *Évasion St-Pie X* pour l'été 2021, 2022 et 2023.
-

CE-2021-1429 Subvention à la *Société de développement commercial 3e Avenue, Limoilou*, dans le cadre du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires* - **DE2021-780** (CT-DE2021-780) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 15 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020–2022*;
 - 2° verse la subvention indiquée dans le tableau synthèse au regroupement de gens d'affaires identifié, joint au sommaire décisionnel, conditionnellement au respect par ce dernier des engagements et obligations du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires*.
-

CE-2021-1430 Subvention à la *Société de développement commercial 3e Avenue, Limoilou*, dans le cadre du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires - DE2021-815* (CT-DE2021-815) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 8 666 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020–2022*;
 - 2° verse la subvention indiquée dans le tableau synthèse au regroupement de gens d'affaires identifié, joint au sommaire décisionnel, conditionnellement au respect par ce dernier des engagements et obligations du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires*.
-

CE-2021-1431 Avenant au bail entre la Ville de Québec et *Vidéotron Infrastructures inc.*, relativement à l'occupation d'une partie du lot 1 694 659 du cadastre du Québec, pour l'installation et l'exploitation d'une tour autoportante monopôle de télécommunication sans fil – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-816** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'avenant au bail, en vertu duquel la Ville de Québec loue à *Vidéotron Infrastructures inc.* une partie du lot 1 694 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour l'installation et l'exploitation d'une tour autoportante monopôle de télécommunication sans fil, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ledit avenant joint au sommaire décisionnel;
 - 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même avenant.
-

CE-2021-1432 Ratification des ententes pour l'obtention de licences et de droits d'utilisation d'images et de sons à des fins publicitaires pour *ExpoCité* - **EX2021-007** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion et la ratification des ententes pour l'obtention de licences et de droits d'utilisation d'images et de sons à des fins publicitaires pour *ExpoCité*, avec les organisateurs / promoteurs identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice d'*ExpoCité* à signer lesdites ententes.
-

CE-2021-1433 Dépôt de la liste des virements de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, conformément à la délégation de pouvoirs du comité exécutif prévue au chapitre II.1 du règlement R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1. - **FN2021-034** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la liste des virements de crédits budgétaires visés par la délégation de pouvoirs prévue au chapitre II.1 du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs*, R.R.C.E.V.Q chapitre D-1, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, soit les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement, d'un montant de 10 892 909 \$, tels que décrits à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1434 Subvention à la *Ligue de hockey junior majeur du Québec*, pour les dépenses liées à la tenue des entraînements des équipes au *Pavillon de la Jeunesse*, dans le cadre des séries éliminatoires tenues au *Centre Vidéotron*, du 7 mai au 5 juin 2021 - **LS2021-083** (CT-2543964) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière de 7 989,18 \$ à la *Ligue de hockey junior majeur du Québec*, pour les dépenses liées à la tenue des entraînements des équipes au *Pavillon de la Jeunesse*, dans le cadre des séries éliminatoires tenues au *Centre Vidéotron*, du 7 mai au 5 juin 2021.

CE-2021-1435 Subventions dans le cadre du *Programme de soutien à l'amélioration des propriétés 2021* aux organismes à but non lucratif reconnus - **LS2021-087** (CT-2544199) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif verse 14 subventions, dans le cadre du *Programme de soutien à l'amélioration des propriétés 2021* aux organismes à but non lucratif reconnus suivants, pour un montant maximal de 250 000 \$, selon les modalités prévues audit programme et la validation de la reddition de comptes exigée, et selon la répartition prévue à l'annexe jointe au sommaire décisionnel :

- *Autisme Québec* : 9 129 \$;
- *Centre de crise de Québec* : 17 246 \$;
- *Centre-Femmes d'aujourd'hui* : 19 034 \$;
- *École de cirque de Québec* : 14 056 \$;
- *L'Association des TCC des deux rives (Québec-Chaudière-Appalaches)* : 31 866 \$;
- *L'AutonHommie, Centre de ressources sur la condition masculine (Québec) inc.* : 6 393 \$;

- *La Butineuse de Vanier* : 8 500 \$;
 - *La Maison de Marthe* : 25 083 \$;
 - *La Maison des Petites Lucioles* : 40 000 \$;
 - *Le Centre résidentiel et communautaire Jacques Cartier* : 27 363 \$;
 - *Le Piolet* : 28 698 \$;
 - *Maison des jeunes La Marginale inc.* : 10 449 \$;
 - *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair* : 10 808 \$;
 - *Partage communautaire Les Saules inc.* : 1 375 \$.
-

CE-2021-1436 *Subvention à la Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair, pour la bonification des heures d'intervention auprès des jeunes adultes - LS2021-104 (CT-2545595) — (Ra-2288)*

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ à la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, pour la bonification des heures d'intervention auprès des jeunes adultes.

CE-2021-1437 *Subvention au Patro de Charlesbourg inc., pour l'acquisition d'un Pumtrack modulaire - LS2021-113 (CT-2545538) — (Ra-2288)*

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une subvention de 40 000 \$ au *Patro de Charlesbourg inc.*, pour effectuer l'acquisition d'un *Pumtrack modulaire*;
 - 2° autorise le directeur de la Division du plein air et de l'animation urbaine à signer la lettre de rappel des modalités jointe au sommaire décisionnel, pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus.
-

CE-2021-1438 *Subvention à MITACS inc., pour l'octroi d'une bourse de maîtrise à une étudiante de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, pour le financement d'un projet de recherche sur le myriophylle à épis dans le lac Saint-Charles - TE2021-005 (CT-2545077) — (Ra-2288)*

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention annuelle de 7 500 \$ à *Mitacs inc.*, pour l'octroi d'une bourse de maîtrise à une étudiante de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, pour le financement d'un projet de recherche sur le

myriophylle à épis dans le lac Saint-Charles. Cette subvention couvrira les deux années dudit projet.

CE-2021-1439 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'autoriser une occupation temporaire de la chaussée*, R.C.E.V.Q. 162 - **TM2021-134** (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'autoriser une occupation temporaire de la chaussée*, R.C.E.V.Q. 162.

CE-2021-1440 Création d'un poste de technicien en géomatique, classe 5, à la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, et nomination de madame Geneviève Bisson (ID. 183632) - **RH2021-466** (CT-RH2021-466) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en géomatique (F638), classe 5 (poste no 48744) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA) (211), à la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles;
 - 2° nomme madame Geneviève Bisson (ID. 183632), en qualité d'employée régulière, au poste de technicienne en géomatique (F638), classe 5 (poste no 48744), à la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2021-1441 Nomination de monsieur Benoît Carrier (ID. 169028) à titre de directeur par intérim de la Division de conception et d'intégration des infrastructures municipales du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - **RH2021-475** (CT-RH2021-475) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Benoît Carrier (ID. 169028), employé contractuel, à titre de directeur par intérim de la Division de conception et d'intégration des infrastructures municipales (D546), classe 1

(poste 48402), du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, avec effet rétroactif au 10 juin 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1442 **Modification de la résolution CE–2021–1062, relative à la modification de la classe salariale des titulaires des postes de techniciens en foresterie urbaine (F624), en classe 6, à la Prévention et qualité du milieu sous la responsabilité de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg - RH2021-476 (Modifie CE-2021-1062) (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE–2021–1062 du 19 mai 2021, relative à la modification de la classe salariale des titulaires des postes de techniciens en foresterie urbaine (F624), en classe 6, à la Prévention et qualité du milieu sous la responsabilité de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, en effectuant les modifications ci-dessous :

- dans la section « Recommandation », remplacer les termes « aux neuf (9) techniciens en foresterie urbaine » par « aux dix (10) techniciens en foresterie urbaine »;
 - Dans la section « Impacts financiers », remplacer les termes « la somme estimée de 47 915 \$ » par « la somme estimée de 55 659 \$ ».
-

CE-2021-1443 **Modification de la résolution CE–2021–1063, relative à la modification de la classe salariale des titulaires des postes de techniciens en horticulture ornementale (F625), en classe 6, à la Prévention et qualité du milieu sous la responsabilité de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg - RH2021-477 (Modifie CE-2021-1063) (Ra-2288)**

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE–2021–1063 du 19 mai 2021, relative à la modification de la classe salariale des titulaires des postes de techniciens en horticulture ornementale (F625), en classe 6, à la Prévention et qualité du milieu sous la responsabilité de la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, en effectuant les modifications ci-dessous :

- dans la section « Recommandation », remplacer les termes « aux huit (8) techniciens en horticulture ornementale » par « aux neuf (9) techniciens en horticulture ornementale »;
 - dans la section « Impacts financiers », remplacer les termes « la somme estimée de 44 935 \$ » par « la somme estimée de 49 248 \$ ».
-

CE-2021-1444 Promotion de monsieur Danny Bussières (ID. 030346) à l'emploi de contremaître en électricité à la Section de l'exploitation et de l'entretien Ouest de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles - RH2021-485 (CT-RH2021-485) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif promeuve monsieur Danny Bussières (ID. 030346), employé permanent, à l'emploi de contremaître en électricité (D197), classe 6 (poste no 41189), à la Section de l'exploitation et de l'entretien Ouest de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1445 Modification de la résolution CE-2021-0961, relative à la nomination de madame Cathy Dubé (ID. 159001) à titre de directrice par intérim de la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles - RH2021-486 (Modifie CE-2021-0961) (CT-RH2021-486) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2021-0961 du 6 mai 2021, relative à la nomination de madame Cathy Dubé (ID. 159001) à titre de directrice par intérim de la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1446 Abolition d'un poste de coordonnateur d'arrondissement, classe 5, création d'un poste de conseiller en planification et développement de la sécurité civile, classe 3, au Bureau de la sécurité civile et nomination de madame Annie Caron (ID. 029150) - RH2021-514 (CT-RH2021-514) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de coordonnateur d'arrondissement, classe 5 (poste no 42633) de l'échelle de traitement des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*, au Bureau de la sécurité civile;
- 2° crée un poste de conseiller en planification et développement de la sécurité civile (P623), classe 3 (poste no 48875) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, au Bureau de la sécurité civile;
- 3° nomme madame Annie Caron (ID. 029150), employée permanente, à l'emploi de conseillère en planification et développement de la sécurité civile (P623), classe 3 (poste no 48875), au Bureau de la sécurité civile,

selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1447 Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie, civil, structure, mécanique et électrique – Réaménagement du parc Durocher (Appel d'offres public 75472) - AP2021-506 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *BC2 Groupe Conseil inc.*, le contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie, civil, structure, mécanique et électrique – Réaménagement du parc Durocher, pour une somme de 179 335 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75472 et à sa soumission du 18 mai 2021;
- 2° autorise *BC2 Groupe Conseil inc.*, par son représentant, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de la gestion des immeubles.

CE-2021-1448 Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligations daté du 6 juillet 2021, dont l'adjudication a été effectuée le 22 juin 2021 - FN2021-041 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de l'adjudication à *RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.* pour les conclusions de l'emprunt par obligations de 73 000 000 \$ daté du 6 juillet 2021, avec une échéance moyenne de 6 ans et 8 mois, pour un coût réel de 1,89460 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

CE-2021-1449 Entente de prêt de service entre la Ville de Québec, L'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule et madame Renée Desormeaux (ID. 004826) du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-421 (CT-RH2021-421) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'entente de prêt de service entre la Ville de Québec, L'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule et madame Renée Desormeaux (ID. 004826) du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, pour la période du 10 octobre 2021 au 1^{er} avril 2026, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1450 Modification d'un poste d'ingénieur, classe 5, en un poste de chef d'équipe ingénieur, classe 7, à la Division de la planification de la fonctionnalité des infrastructures du Service de l'ingénierie et promotion de madame Renée Lanthier (ID. 152198) - RH2021-523 (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1^o modifie le poste d'ingénieur (P538), classe 5 (poste no 39960), en un poste de chef d'équipe ingénieur (P564), classe 7 (poste no 48884) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division de la planification de la fonctionnalité des infrastructures du Service de l'ingénierie;
- 2^o promeuve madame Renée Lanthier (ID. 152198), employée permanente, à l'emploi de chef d'équipe ingénieure (P564), classe 7 (poste no 48884), à la Division de la planification de la fonctionnalité des infrastructures du Service de l'ingénierie, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1451 Subvention à la Société de développement commercial de Maguire, dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires - DE2021-859 (CT-DE2021-859) — (Ra-2288)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1^o approprie une somme maximale de 36 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020–2022*;
- 2^o verse la subvention indiquée dans le tableau synthèse au regroupement de gens d'affaires identifié, joint au sommaire décisionnel, conditionnellement au respect par ce dernier des engagements et obligations du *Programme de*

subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires.

La séance est levée à 14 h 48

Régis Labeaume
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

JL/ir